

"Challenge jeunes" Règlement édition 2025

Les dossiers de candidature pour le Challenge
Jeunes sont à retourner pour **le 13 janvier 2025**

dernier délai :

- par mail à : jeunesse@lozere.fr

- ou par voie postale :

Département de la
Lozère Mission jeunesse
Hôtel du Département
4, rue de la Rovère – BP
24 48001 MENDE Cedex

Article 1 : Objectifs

Les partenaires soutiendront des projets à l'initiative des jeunes qui répondent aux objectifs suivants :

- s'engager pour et sur le territoire,
- proposer des actions nouvelles et originales,
- fédérer, rassembler autour d'un projet d'intérêt général,
- développer l'autonomie et l'esprit d'initiative des jeunes.

Article 2 : Critères

- être âgé de 11 à 25 ans,
- agir sur le territoire lozérien ou résider en Lozère,
- avoir un projet individuel ou collectif : vous pouvez solliciter une structure locale pour vous accompagner (associations, service jeunesse d'une commune, autres...),
- la mixité filles/garçons est encouragée.

Article 3 : Actions pouvant être financées

Les projets devront démontrer votre engagement dans un ou plusieurs des champs d'actions suivants :

- la **citoyenneté**, la promotion des valeurs de la République (notamment la laïcité) et la lutte contre les violences et les discriminations,
- l'**animation locale** (amélioration du cadre de vie, solidarité de proximité, protection de l'environnement, lien intergénérationnel et interculturel...),
- la **création ou la reprise d'entreprise**,
- la **solidarité** internationale,
- la **mobilité** locale, européenne et internationale,
- la **culture et les sports** (ex : montage d'une pièce de théâtre), sous réserve que les jeunes s'inscrivent dans une véritable démarche en assurant la conception et la mise en œuvre dudit projet,
- la **prévention** par et pour les jeunes concernant la santé, le bien-être...,
- la **promotion de l'agriculture**.

Un projet déjà soutenu ne pourra pas être représenté à l'identique.